



Présentation des candidats

Élections ordinaires 2017

Conseil de l'Ordre
de la province de Luxembourg



Présentation des candidats

Élections ordinales 2017

Conseil de l'Ordre
de la province de Luxembourg

Les architectes candidats

Découvrez ci-dessous l'aperçu des architectes candidats aux élections de votre Conseil de l'Ordre. Dans les pages suivantes, vous retrouverez une fiche d'identité détaillée pour chacun d'eux ainsi que les instructions de vote en pages 14 et 15.



François Beff

p. 6



Audrey De Smedt

p. 7



Philippe Jourdan

p. 8



Marc Meiers

p. 9

Joseph Spoidenne

p. 10



Sébastien Theate

p. 11



Jean Thiry

p. 12





François Beff

Ses motivations

Fiche d'identité

Date de naissance

09 février 1963

Statut
professionnel
indépendant

Siège principal
des activités

Florenville

Mandat exercé
à l'Ordre

aucun

Président de l'Association des Architectes de la Province de Luxembourg (AAPL), trésorier de l'Union wallonne des Architectes (UWA), je reste entièrement disponible pour défendre le titre et la profession de l'architecte au sein de l'Ordre des Architectes, notamment en défendant les honoraires minima, la concurrence face aux intercommunales, la simplification et/ou la modification du logiciel et de la réglementation PEB, la déontologie et les responsabilités de l'Architecte-Responsable PEB, la déontologie et les responsabilités de l'Architecte face au BIM...



Audrey De Smedt

Fiche d'identité

Date de naissance

29 septembre 1977

Statut
professionnel
indépendant

Siège principal
des activités

Habay

Mandat exercé
à l'Ordre

aucun

Ses motivations

Ma candidature se résume en une phrase :
« il y a ceux qui en parlent et il y a ceux qui le font ».

L'avenir de notre profession me tient à cœur et s'investir
dans les actions de l'Ordre est le moyen d'y contribuer.



Philippe Jourdan

Fiche d'identité

Date de naissance
30 décembre 1961

Statut
professionnel
indépendant

Siège principal
des activités

**Libramont
Chevigny**

Mandat exercé
à l'Ordre
2012-2017

Ses motivations

Lors de la précédente élection ordinale, pour laquelle vous m'aviez accordé votre confiance, je m'étais engagé

- à représenter au mieux l'ensemble des membres en m'impliquant au dialogue avec les administrations et les pouvoirs publics en vue de promouvoir nos réalisations et défendre les intérêts professionnels et culturels de notre profession
- à établir un dialogue constructif et courtois entre confrères et m'impliquer et agir concrètement pour que notre image soit le juste reflet de notre labeur et responsabilité
- à lutter contre les tâches administratives étouffantes
- à faire reconnaître notre travail à sa juste valeur et à revaloriser celui-ci pour que le taux des honoraires ne soit plus le seul et unique critère de sélection lors des passations de services architecturaux pour les pouvoirs publics.

L'ensemble de ces points a été une des grandes priorités du Conseil durant les six dernières années et la situation évolue, même si cela semble beaucoup trop lent à notre goût...

Dès lors, afin de continuer au mieux ce travail, je sollicite votre soutien lors de la prochaine élection des nouveaux membres du Conseil de l'Ordre de notre province.

Merci d'avance.



Marc Meiers

Fiche d'identité

Date de naissance
15 avril 1969

Statut
professionnel
indépendant

Siège principal
des activités
Habay

Mandat exercé
à l'Ordre
2012-2017

Ses motivations

Nous exerçons notre profession dans un cadre de plus en plus complexe. Les contraintes sont importantes, les matières variées et de plus en plus nombreuses. CoDT, procédures des marchés publics, performances énergétiques, CCTB 2022, BIM...

Le métier de l'architecte est en perpétuelle évolution, toujours plus rapide.

La maîtrise de ces nombreuses matières nécessite un investissement toujours plus important et la responsabilité de l'Architecte augmente en même temps que ces nouvelles matières se mettent en place.

Malgré toutes ces contraintes, la société attend toujours de l'Architecte qu'il soit créatif.

Ma candidature, pour un second mandat, est motivée par l'envie de défendre :

1. les intérêts de l'Architecte, qui reste un acteur incontournable dans l'acte de construire.
2. la respectabilité de notre mission, de plus en plus souvent soumise à rude épreuve dans le contexte actuel.



Joseph Spoidenne

Ses motivations

Ayant dans le passé déjà siégé en tant que membre du conseil, en tant que membre pour un mandat de six ans et exercé au sein de celui-ci la fonction de responsable de la commission de stage, après quelques années de repos, je me sens à nouveau prêt à me rendre utile à mon Ordre et je présente donc ma candidature pour cette nouvelle élection.

Fiche d'identité

Date de naissance
26 octobre 1961

Statut
professionnel
indépendant

Siège principal
des activités
Aubange

Mandats exercés
à l'Ordre

- **2009-2014**
- **2001-2005**



Sébastien Theate

Fiche d'identité

Date de naissance
06 janvier 1974

Statut
professionnel
indépendant

Siège principal
des activités
Aubange

Mandat exercé
à l'Ordre
2012-2017

Ses motivations

Fort de mon élection précédente, j'ai pu me rendre compte que la place de membre du Conseil de l'ordre n'était pas une mince affaire.

J'ai eu l'occasion d'étudier des dossiers très problématiques mettant en évidence la situation délicate de notre profession.

Suite à l'arrivée du CoDT, aux nouvelles normes PEB, aux relations de plus en plus difficiles avec les communes, la Région et les pouvoirs subsidiants, j'ai décidé de proposer ma candidature à l'élection du Conseil de l'Ordre pour donner un élan de jeunesse, une envie de défendre notre belle profession qui se meurt de plus en plus contre l'appétit grandissant des promoteurs et des intercommunales.

Rencontrer les responsables de la Région wallonne pour connaître leur nouveau fil conducteur et rassembler les divers intervenants de chaque commune pour connaître leur vision seront mes premières intentions.

Merci à chacun de penser à notre avenir commun.



Jean Thiry

Fiche d'identité

Date de naissance

29 juillet 1955

Statut
professionnel
indépendant

Siège principal
des activités

Habay

Mandats exercés
à l'Ordre

- **2009-2014**
- **2003-2008**

Ses motivations

« L'Ordre des Architectes est la « police » de la profession... »,

« Que fait l'Ordre et à quoi sert-il... ? »

C'est précisément pour répondre à ce genre d'interrogations que je souhaite préciser les motivations qui guident ma candidature aux élections ordinales.

L'affirmation et la question sont complémentaires...

L'Ordre est-il la police ? Partiellement, oui !

L'Ordre doit-il uniquement faire la police ? Assurément, non !

Comment exposer et faire respecter les règles « d'honneur et de dignité de la profession » lorsque les conditions d'exercice sont à ce point dégradées ?

Une enquête d'opinion sur l'Ordre des Architectes réalisée au mois de juin en Région bruxelloise révèle que les architectes bruxellois, je cite : « ne veulent pas payer des cotisations à un Ordre qui se contente de jouer le notaire de la profession ou d'agiter le bâton, mais bien à un Ordre qui défende l'exercice de la profession ! ».

Je partage pleinement cet avis et je l'élargis aux conditions qui encadrent cet exercice !

Trop souvent, on a essayé de cantonner l'Ordre dans ses murs, ses livres et ses règlements. Depuis une dizaine d'années, l'Ordre a énormément investi pour rénover ses structures, professionnaliser ses services, mieux communiquer en interne et vers l'extérieur,

objectiver les procédures disciplinaires...
C'était indispensable et il fallait le faire !

Aujourd'hui, il y a urgence sur d'autres points...
Nous sommes nombreux à demander que l'Ordre consacre tous les moyens possibles à la valorisation de notre profession... Conditions du stage, formation continue, rémunérations...

C'est cet unique objectif qui motive aujourd'hui ma candidature. Il est prioritaire d'initier des actions fortes auprès des responsables administratifs et politiques, à tous niveaux, pour faire entendre notre position.

Il est anormal qu'une profession comme la nôtre soit à ce point maltraitée dans les marchés publics, concurrencée par d'autres spécialités dans les marchés privés, soit devenue un simple produit économique, soit évaluée uniquement sur le prix des services... tout en restant garante obligée, par le « monopole légal », de l'art de bâtir envers la société !

L'objet de ma candidature n'est donc pas de « siéger » au Conseil de l'Ordre mais bien d'obtenir un mandat pour « défendre et valoriser » les conditions d'exercice de notre profession.

Mon investissement sera à la mesure de votre confiance !

Comment voter ?

Votre bulletin de vote reprend l'ensemble des architectes candidats présentés dans cette brochure.

Pour rappel, 7 postes vacants (dont 3 effectifs et 4 suppléants) sont à pourvoir. Les nouveaux mandataires entreront en fonction le 1^{er} janvier 2018.

1. **Élisez votre/vos candidat(s) en cochant la case devant son/ses nom(s).**

Voter pour un candidat ou pour plusieurs candidats ?

Si vous votez pour un seul candidat, celui-ci recevra une voix entière.

Si vous votez pour plusieurs candidats, ceux-ci recevront des fractions de voix.

Pourquoi voter quand il n'y a que sept candidats ?

Parce que vos voix ou vos fractions de voix détermineront quels architectes candidats exerceront un mandat comme effectif et quels candidats exerceront un mandat comme suppléant.

Les trois candidats qui auront obtenu le plus de voix (en totalisant les voix entières et les fractions de voix) exerceront un mandat comme effectif.

Les quatre candidats suivants qui auront obtenu le plus de voix exerceront un mandat comme suppléant.

2. **Une fois votre choix renseigné sur le bulletin de vote, repliez-le de la même manière que vous l'avez déplié (c'est-à-dire en quatre à angle droit, l'estampille à l'extérieur)**

Une fois replié, le cachet de votre Conseil de l'Ordre doit être visible.

3. **Glissez votre bulletin dans la plus petite enveloppe portant les informations « Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg Élections du 26 octobre 2017 ».**

4. **Fermez la petite enveloppe en collant le rabat.**

5. **Glissez celle-ci dans l'enveloppe préaffranchie** portant l'adresse de votre Conseil de l'Ordre.

6. **Indiquez, en majuscules, vos nom et prénom ainsi que votre lieu de domicile sous la mention « expéditeur ». Et signez l'enveloppe à l'endroit prévu.**

Tout vote ne respectant pas ces consignes est déclaré nul.

7. **Déposez l'enveloppe préaffranchie dans une boîte bpost.**

Votre enveloppe doit parvenir au Conseil de l'Ordre pour le 26 octobre à 12h au plus tard.

VOUS PRÉFÉREZ DÉPOSER VOTRE BULLETIN DE VOTE EN PERSONNE AU CONSEIL ?

Déposez directement votre bulletin de vote dans votre Conseil de l'Ordre. Pour cela, suivez la procédure de vote ci-dessus jusqu'au point n°6 inclus. Et présentez-vous dans votre Conseil aux heures de permanence.

